

Orléans, le 18 octobre 2011



Rectorat

Madame, Monsieur,

Division des Personnels  
Enseignants  
DPE/NS/ 358 /2011

Vous avez cessé votre activité professionnelle et vous souhaitez compléter vos revenus ou retrouver un contact avec les élèves.

Dossier suivi par :  
Carole Mlinaric

Sachez que vous pouvez être recruté(e) comme agent vacataire par le Rectorat, pour assurer quelques heures d'enseignement à l'année ou pour un ou plusieurs remplacements.

Tél. 02 38 79 41 19  
Fax 02 38 79 41 31  
Carole.Mlinaric  
@ac-orleans-tours.fr

Vous aurez la possibilité d'émettre une préférence dans le choix des établissements, en fonction des besoins à assurer, dans les six départements de l'académie.

21 rue Saint-Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Si vous reprenez une activité, vous pouvez ainsi cumuler intégralement votre pension et une rémunération d'activité d'enseignement, dans la limite d'un plafond égal pour l'année 2011 à la somme de 6 676,86 € augmentée du tiers du montant brut de votre pension.

Les vacances que vous assurerez sont rémunérées au taux horaire de 34.30 € bruts dans la limite de 200 vacances par an.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le cumul pension de retraite et activité, sur le site internet :

<http://www.pensions.bercy.gouv.fr>

Rubrique : Vous êtes retraité ou pensionné

Téléchargements

Brochures

Conseils pratiques aux retraités page 18

Aussi, si cette possibilité vous intéresse, je vous invite à faire connaître votre candidature à l'adresse suivante, [carole.mlinaric@ac-orleans-tours.fr](mailto:carole.mlinaric@ac-orleans-tours.fr) ou par téléphone au 02 38 79 41 19.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation  
Pour le Secrétaire Général  
La Responsable de la Division  
Des Personnels Enseignants



Isabelle NICOLEAU-LEGENDRE